

L'utilisation des engins de déplacement motorisés en entreprise (gyropode, trottinette...)

11/2023

Depuis quelques années, de nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), déjà présents sur la voie publique, ont fait leur apparition dans le monde du travail : gyropodes, mono-roues électriques, hoverboards, trottinettes... Afin d'éviter une transposition de l'accidentologie "voie publique" en entreprise, il est nécessaire d'évaluer toutes les contraintes potentielles générées par l'utilisation de ces moyens de déplacement.

Conséquences Santé & Sécurité au Travail

Différents risques sont identifiés :

- Chute depuis l'engin
- Circulation : heurts/collisions avec du mobilier, d'autres équipements mobiles ou des piétons
- Physiques :
 - . exposition aux vibrations et chocs vibratoires
 - . incendie, explosion et émanation de fumées toxiques en cas de défaillance de la batterie
- Psychosociaux :
 - . charge cognitive liée aux exigences attentionnelles notamment la gestion de la vitesse et de l'environnement
 - . augmentation de la cadence de travail liée à une utilisation de l'engin

Domaines d'application identifiés*

Toute entreprise qui emploie en circulation interne les engins de la catégorie EDPM : gyropode, mono-roue électrique, hoverboard, trottinette électrique... Les plateformes logistiques figurent parmi les utilisateurs précurseurs de ces moyens.

Pour la prévention

Maîtriser le risque circulation :

- Reprendre l'évaluation des flux
- S'assurer d'une séparation des flux entre piétons et engins mobiles
- Délimiter, par un marquage au sol, les voies de circulation réservées et adapter la signalétique
- Définir des espaces de stationnement pour les véhicules, afin de ne pas encombrer les allées

Conception d'un local de charge prenant en compte le risque incendie/explosion

Choix de l'engin (typologie, conformité, sécurité embarquée)

Définition des conditions d'utilisation : délivrance d'un "permis de conduite" conseillée

Formation des salariés : maîtrise du matériel, connaissance des lieux, maintenance niveau 1 de l'équipement

Fournitures des équipements nécessaires à l'utilisation en sécurité

Pour aller plus loin

[Usage professionnel des gyropodes : point sur l'évaluation des risques](#) - Hygiène & Sécurité du travail n° 254, 1^{er} trimestre 2019
[Utilisation de batteries au lithium](#)

Vous vous questionnez sur une situation potentiellement émergente dans votre entreprise ? Nous vous invitons à vous rapprocher de nous pour vous accompagner : [cliquez ici](#)

* liste non exhaustive